

L'accompagnement à l'orientation au lycée est un axe fort du Plan Étudiants. Un ensemble de mesures ont déjà été mises en œuvre pour accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur, notamment la nomination du second professeur principal en terminale et l'organisation des deux semaines de l'orientation.

L'année 2 de la procédure Parcoursup et la réforme du baccalauréat général et technologique sont l'occasion d'amplifier cette démarche pour faire du lycée et du baccalauréat de véritables tremplins vers la réussite.

○ Un support : le Programme Pluriannuel d'Orientation (à transmettre pour le 20 décembre)

Circulaire académique du 4 octobre 2018 :

« L'accompagnement à l'orientation au lycée d'enseignement général et technologique – Temps dédié à l'orientation »

Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation doit être envisagé dans une conception pluriannuelle qui détermine une stratégie et un programme d'action. L'ensemble de la communauté éducative est mobilisée pour l'écriture du PPO du lycée général et technologique, notamment les parents d'élèves ainsi que les établissements de l'enseignement supérieur.

○ Semaines de l'orientation

Les deux semaines de l'orientation sont deux temps forts du programme pluriannuel d'orientation qui peuvent s'adresser **aux élèves à chaque niveau de lycée** et qui seront organisés selon le calendrier retenu au niveau académique.

Le calendrier sera établi en fonction des contraintes d'organisation de chaque établissement (notamment pour les LP qui organisent des PFMP et qui, pour la plupart, fonctionnent en semestre).

L'organisation de ces 2 semaines sera coordonnée au niveau des bassins par le coordonnateur de bassin et le directeur de CIO.

Les psychologues de l'Éducation nationale interviendront prioritairement en lycée durant ces semaines.

Calendrier académique

Première semaine de l'orientation : semaine 48 ou 49 entre le 26 novembre et le 9 décembre 2018

Conseil de classe du premier trimestre : conseillé à partir du 10 décembre 2018

Deuxième semaine de l'orientation : semaines 4 à 6 entre le 21 janvier et le 9 février 2019

Journées Portes Ouvertes : le 26 janvier 2019 pour les BTS/CPGE et le 2 février 2019 pour les universités.

Contenu pour la première semaine de l'orientation :

- un temps pour découvrir le monde professionnel et les secteurs d'activités : conférences-métiers, tables rondes, témoignages d'anciens élèves..., en lien avec les partenaires du monde économique et professionnel ;
- un temps pour mieux connaître les formations dans l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur les partenaires de l'enseignement supérieur. Les universités partenaires seront sollicitées par les chefs d'établissement dans le cadre des liaisons déjà établies ;
- un temps de sensibilisation et d'incitation à la mobilité (aides financières, internat, transport, parcours à l'étranger...);
- un temps d'explicitation des objectifs du Plan Étudiants et de la procédure Parcoursup en direction des professeurs principaux (un membre de l'équipe de direction et le Psy EN) ;
- une réunion de parents pour présenter la plateforme Parcoursup et **la fiche de dialogue**, à compléter en amont du conseil de classe du 1^{er} trimestre.

Les heures d'AP, de vie de classe ou des créneaux spécifiques banalisés seront utilisés pour l'accompagnement des élèves.

Les Psy EN pourront proposer des entretiens individuels, des ateliers thématiques, des séances spécifiques au CDI en lien avec les professeurs documentalistes...

Les enseignants seront également mobilisés pour réaliser des entretiens qui pourront partir d'éléments de **la fiche de dialogue**.

Contenu pour la deuxième semaine de l'orientation :

La 2^{ème} semaine de l'orientation se déclinera en lien avec les Journées Portes Ouvertes (JPO) des établissements :

- un temps de préparation aux JPO et un temps d'exploitation assurés par les professeurs principaux notamment pendant les heures d'accompagnement personnalisé ;
- un temps pour découvrir le monde professionnel et les secteurs d'activités : conférences-métiers, tables rondes, témoignages d'anciens élèves..., en lien avec les partenaires du monde économique et professionnel ;
- un temps d'information sur les aides financières pour l'accès à l'enseignement supérieur (bourses, logement...) qui peut être pris en charge par l'AS, un CPE, un enseignant ;
- des ateliers d'aide à la rédaction du projet motivé de formation, co-animés par les professeurs principaux et les Psy EN ;
- des entretiens individuels, pris en charge par les professeurs principaux et les Psy EN, en particulier pour les élèves qui déclarent sur la fiche de dialogue ne pas avoir de projet ou dont les vœux émis nécessitent un accompagnement spécifique.

Communication

Le Ministère souhaite que ces semaines soient médiatisées et que les actions menées au niveau local soient valorisées. L'objectif est de parvenir à la mise en place d'une cartographie des actions mettant en avant les réalisations positives ou innovantes aussi bien en termes de partenariats que de diversité de contenus et de publics visés.

Pour que cette valorisation puisse se faire au mieux, les informations relatives à ces semaines seront transmises au Ministère par des modalités qui seront communiquées ultérieurement.

○ Consolidation du rôle du professeur principal, à tous les niveaux du lycée

La circulaire du 10 octobre 2018 redéfinit les différentes missions du professeur principal en renforçant son rôle dans l'accompagnement à l'orientation pour favoriser la progressivité et la continuité des actions menées auprès des élèves, en coordination avec le psychologue de l'Éducation nationale. La mise en place de façon pérenne de 2 professeurs principaux est un appui essentiel pour renforcer l'accompagnement à l'orientation en terminale.

Rôle en terminale :

- mobiliser les élèves et sensibiliser les familles sur les différentes échéances ;
- superviser les projets et donner confiance aux lycéens dans leur projet d'avenir, assurer des missions de tutorat pour un suivi personnalisé ;
- mettre à profit les 2 semaines de l'orientation pour faire le point avec les élèves sur leurs projets d'études et enrichir la réflexion du conseil pédagogique sur la politique d'orientation ;
- au premier trimestre : analyser, sur la fiche de dialogue, les intentions d'orientation des élèves et émettre les conseils et les recommandations nécessaires pour éclairer leurs choix ;
- au 2^{ème} trimestre : mieux encadrer les journées portes ouvertes, compléter les « fiches avenir » en lien avec l'équipe éducative et contribuer à l'avis du chef d'établissement.

Un accompagnement des équipes et des élèves :

Parcours de formation M@gistere "[Accompagner les lycéens dans l'élaboration de leur projet d'orientation vers le supérieur](#)"

(Inscription sur Eduline / formation et ressources / Plateforme de formation / Magistere / Menu offre)

Le site Terminales 2018/19 de l'ONISEP est désormais accessible. Il disposera cette année de ressources étendues aux élèves de première. Tout comme le nouveau site ONISEP Secondes 2018/19 ouvert le 6 novembre, ces sites seront largement diffusés auprès des élèves. Ils sont des éléments essentiels de la mise en place d'une démarche d'éducation à l'orientation.

○ Parcoursup :

Éléments de calendrier

Le calendrier de la procédure 2018-2019 sera annoncé courant novembre. **Le site de gestion pour les opérations de paramétrage des formations sera ouvert du 13 novembre au 18 décembre 2018.**

Le site parcoursup.fr permet encore l'accès à l'offre de formation et aux attendus tels qu'ils étaient présentés pour la procédure 2017-2018. Les professeurs de lycée et les psychologues de l'Éducation nationale pourront ainsi se servir de cette plateforme comme d'un outil d'information pour eux-mêmes et leurs élèves.

L'ouverture du volet grand public du site parcoursup.fr version 2019 donnant accès à l'offre de formation mise à jour et à toute l'information utile sur la procédure devrait intervenir à la mi-décembre.

○ Ressources (liens)

[Site terminales 2018/2019 Onisep](#)

[Site Quand je passe le Bac](#)

[Site Secondes 2018-2019](#)

[Site Parcoursup](#)

[Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées \(circulaire n° 2018-108 du 10-10-2018\)](#)

[Vade-mecum sur l'accompagnement des élèves de terminale vers le supérieur \(2017-2018\)](#)

[Publication du Centre Ressources Enseignement Supérieur : Après Bac Infos Equipes Educatives Réussir à l'université](#)

[Guides des bourses étudiantes - la Voix l'étudiant 2018/19](#)

Il est possible de poser des questions concernant le Plan Étudiants à l'adresse suivante : hebidosup@ac-lille.fr .

Cette adresse ne doit pas être communiquée aux élèves.